



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **27 JUIN 2022**

Délibération n° **DEL-2022-0214**

Objet : Convention de partenariat avec l'association Echappée Belle pour l'organisation de l'ultra trail sur le périmètre du Grésivaudan

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 50
Pouvoirs : 18
Absents : 0
Excusés : 24
Pour : 68
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

08 JUIL. 2022

et affichage le

08 JUIL. 2022

Secrétaire de séance :
Roger COHARD

Le lundi 27 juin 2022 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 21 juin 2022.

Présents : Claude BENOIT, Patricia BAGA, Henri BAILE, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Christiane CHARLES, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Nelly GADEL, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Roger GIRAUD, Vincent GOUNON, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Serge POMMELET, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Françoise VIDEAU

Pouvoir : Cédric ARMANET à Christophe BORG, Michel BASSET à Laurence THERY, Karim CHAMON à Sidney REBBOAH, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Christophe ENGRAND à François STEFANI, Pierre FORTE à Patricia BELLINI, Annie FRAGOLA à Patrick BEAU, Claudine GELLENS à François OLLEON, Christelle MEGRET à Sidney REBBOAH, Clara MONTEIL à Patricia BAGA, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Claire QUINETTE-MOURAT à Vincent GOUNON, Guillaume RACCURT à Henri BAILE, Adrian RAFFIN à Laurence THERY, Cécile ROBIN à Christophe BORG, Youcef Tabet à Olivier SALVETTI, Annie TANI à Serge POMMELET, Martine VENTURINI à Françoise MIDALI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Monsieur le Président rappelle que l'événement Échappée Belle est organisé chaque année sur la chaîne de Belledonne. Il se caractérise par sa haute technicité, son engagement sur des sentiers difficiles d'accès, et l'altitude à laquelle elle se déroule. Le point culminant de la course atteint une altitude de 2 930 m avec la Croix de Belledonne. Une traversée de glacier (Freydane), 15 cols et 40 km à plus de 2 000 m d'altitude doivent être franchis pour arriver au terme de cette aventure.

65 % de la course intégrale et 8 ravitaillements sont situés sur le territoire du Grésivaudan.

En 2021, une étude a estimé que l'événement générerait des retombées économiques sur l'ensemble du territoire de Belledonne à hauteur de 1 731 250 €, dont 40% pour l'hébergement.

L'Echappée Belle vise à valoriser Belledonne à l'échelle régionale, nationale et internationale, en mettant en avant, le plus souvent possible, les hébergeurs et acteurs de la chaîne. L'association bénéficie d'une très bonne image dans le milieu du trail, et est donc très attendue des coureurs mais aussi des acteurs économiques du territoire (refuges, hébergeurs etc...).

Le programme d'animations porté par l'Office de Tourisme Belledonne-Chartreuse vise à faire de cette course une fête ouverte à tous mais aussi à permettre aux coureurs de venir en famille, aux touristes de profiter de l'événement et d'attirer les habitants du Grésivaudan. Ce travail semble porter ses fruits car les hébergements notent un accroissement de leur fréquentation et les sites accueillent de plus en plus de public.

Conséquence de l'augmentation de la visibilité de l'événement, Le Grésivaudan, l'Office de Tourisme Belledonne-Chartreuse et l'Echappée Belle ont souhaité établir un véritable partenariat à l'occasion de la 10^{ème} édition, afin de déterminer les engagements réciproques de chaque partie pour faire de l'Echappée Belle un outil de valorisation, d'animation et de développement économique du territoire.

Cette démarche de partenariat s'inscrit dans le cadre de la volonté politique du Grésivaudan de s'engager davantage pour l'attractivité de notre territoire. Il est ainsi apparu nécessaire d'accroître la visibilité de la Communauté de communes et de renforcer les partenariats avec les organisateurs d'événements majeurs dans le Grésivaudan.

Les engagements réciproques suivants sont proposés :

- Le Grésivaudan :
 - o mise en place d'actions de communication sur l'événement Echappée Belle auprès des habitants du territoire,
 - o financement et mise en place de navettes collectives gratuites à destination des publics présents sur l'événement, résultant de la volonté du Grésivaudan de réduire les difficultés liées au stationnement dans des secteurs saturés, améliorer les conditions de circulation, réduire le risque d'accidents pour les automobilistes et les piétons, et accompagner l'Echappée Belle dans ses actions de réduction de son impact environnemental,
 - o augmentation de la subvention de 2 500 € à 3 000 € afin de soutenir cette 10^{ème} édition de l'Echappée Belle,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- au total, le soutien du Grésivaudan à la 10^{ème} édition de l'Echappée Belle est estimé à environ 13 000 €.
- L'Office de Tourisme Belledonne-Chartreuse :
 - mise en place d'actions de communication (cours, programme d'animations, transports gratuits etc) sur l'événement Echappée Belle auprès des habitants du territoire et des touristes,
 - organisation d'un programme d'animations spécifiques,
 - création d'offres commerciales ciblées et packagées via la centrale de réservation, afin d'encourager la réservation des offres du Grésivaudan (hébergement notamment),
 - au total, le soutien de l'Office de Tourisme Belledonne-Chartreuse à la 10^{ème} édition de l'Echappée Belle est estimé à environ 10 000 €.
- L'association Echappée Belle :
 - actions de valorisation et de promotion de l'offre touristique du Grésivaudan en amont et pendant l'événement, auprès des coureurs et leurs familles (encarts publicitaires pour les équipements communautaires et les acteurs socio-professionnels, espaces d'information ciblés...)
 - valorisation du territoire dans son ensemble lors des communications digitales, papier et pendant la course,
 - création d'un espace de visibilité pour les politiques menées par le Grésivaudan sur les thèmes du tourisme, de la montagne, des stations et de l'attractivité du territoire,
 - partage de son fichier client pour la création d'offres commerciales spécifiques.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **d'attribuer une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association Echappée Belle,**
- **de l'autoriser à signer la convention de partenariat ci-annexée pour l'organisation de l'ultra trail sur le périmètre du Grésivaudan ainsi que tout acte afférent à cette affaire.**

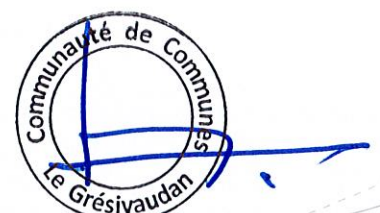
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le

27 JUIN 2022

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20220627-DEL-2022-214-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022



CONVENTION

Partenariat avec l'association Echappée Belle

Entre les soussignés :

La Communauté de communes Le Grésivaudan,
représentée par son Président, **Monsieur Henri BAILE**
dont le siège est situé 390, rue Henri Fabre - 38926 CROLLES Cedex,
agissant en vertu de la délibération N° délibération du Date

Ci-après désignée Le Grésivaudan

D'une part,

Et :

L'Office de Tourisme Belledonne-Chartreuse
Situé 60, place de la cave, 38660 LA TERRASSE
Représenté par son Président, **Monsieur Sidney REBBOAH**
autorisé à signer en vertu de _____ du

Ci-après désignée l'Office de Tourisme

D'autre part.

Et :

L'association Echappée Belle
Situé 19 impasse de la trousse, 73230 BARBY
Représentée par son Président, **Monsieur Florent HUBERT**
autorisé à signer en vertu de _____ du

Ci-après désignée l'Echappée Belle

D'autre part.

Il est convenu, ce qui suit :

Préambule :

Le trail de l'Échappée Belle est une traversée de part en part de la chaîne de Belledonne, qui se caractérise par sa haute technicité, son engagement sur des sentiers difficiles d'accès, et l'altitude à laquelle elle se déroule. Le point culminant de la course atteint une altitude de 2 930 m avec la Croix de Belledonne. Une traversée de glacier (Freydane), 15 cols et 40 km à plus de 2 000 m d'altitude doivent être franchis pour arriver au terme de cette aventure. 65 % de la course Intégrale et 8 ravitaillements sont situés sur le territoire du Grésivaudan.

Créé en 2013 et défini dès sa première édition comme un des **Ultra-trails les plus exigeants**, l'Echappée Belle fête en 2022 sa 10^{ème} édition les 19, 20 et 21 août. De nombreux participants et bénévoles sont parties prenantes de cette course :

- 250 participants à la SkyRace
- 2 000 trailers sur les 3 courses classiques
- 5 000 accompagnants et spectateurs
- Environ 600 bénévoles sur 1 semaine,
- 15 à 20 personnes à l'année mobilisées pour organiser l'évènement, 1 salarié à temps partiel à l'année
- Un budget annuel de 450 000 €.

En 2021, une étude a estimé que l'évènement génère des retombées économiques sur l'ensemble du territoire de Belledonne à hauteur de 1 731 250 €, dont 40 % pour l'hébergement.

L'Echappée Belle vise à valoriser Belledonne à l'échelle régionale, nationale et internationale, en mettant en avant, le plus souvent possible, les hébergeurs et acteurs de la chaîne. L'association bénéficie d'une très bonne image dans le milieu du trail, et est donc très attendue des coureurs mais aussi des acteurs économiques du territoire (refuges, hébergeurs etc...). Le programme d'animations porté par l'Office de Tourisme vise à faire de cette course une fête ouverte à tous mais aussi à permettre aux coureurs de venir en famille, aux touristes de profiter de l'évènement et d'attirer les habitants du Grésivaudan. Ce travail semble porter ses fruits car les hébergements notent un accroissement de leur fréquentation et les sites accueillent de plus en plus de public.

Conséquence de l'augmentation de la visibilité de l'évènement, Le Grésivaudan, l'Office de Tourisme et l'Echappée Belle ont souhaité établir un véritable partenariat à l'occasion de la 10^{ème} édition, afin de déterminer les engagements réciproques de chaque partie pour faire de l'Echappée Belle un outil de valorisation, d'animation et de développement économique du territoire.

Cette démarche de partenariat s'inscrit dans le cadre de la volonté politique du Grésivaudan de s'engager davantage pour l'attractivité de notre territoire. Il est ainsi apparu nécessaire d'accroître la visibilité de la Communauté de communes et de renforcer les partenariats avec les organisateurs d'évènements majeurs dans le Grésivaudan.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de :

- définir les conditions dans lesquelles Le Grésivaudan et l'Office de Tourisme apportent leur soutien à l'organisation de l'évènement Echappée Belle,
- préciser les relations et collaborations entre Le Grésivaudan, l'Office de Tourisme et l'Echappée Belle, dans le cadre de l'organisation de son édition 2022,
- préciser les engagements financiers de chaque partie.

Article 2 : Engagements du Grésivaudan

A l'occasion de la 10^{ème} édition de l'Echappée Belle, Le Grésivaudan souhaite renforcer son soutien à l'évènement, dans une double perspective : appuyer l'organisation de l'évènement et offrir de nouvelles solutions de mobilités aux participants.

- **Communication**

L'Echappée Belle est un évènement qui s'adresse aux coureurs et leurs familles, mais aussi aux touristes et résidents du territoire, souhaitant profiter des animations organisées pour l'occasion.

A ce titre, Le Grésivaudan met en place diverses actions de communication pour renforcer la visibilité de l'événement et informer ses habitants.

Deux médias sont privilégiés :

- Le magazine communautaire G L'Info : dans l'édition du 19 juillet 2022, un flyer reprenant les informations générales sur la course, le programme d'animations et les transports est inséré à 56 000 exemplaires,
- Les informations sur l'événement, les courses, le programme d'animations, les transports mis à disposition... sont diffusés sur les réseaux sociaux du Grésivaudan.

Le montant total de ces opérations est estimé à 7 500 € TTC.

- **Transports et déplacements**

Le Grésivaudan organise, finance et met en place des transports collectifs gratuits à destination des publics présents sur l'événement (coureurs et leurs familles, touristes, résidents). Cette action prioritaire résulte de la volonté du Grésivaudan de réduire les difficultés liées au stationnement dans des secteurs saturés, améliorer les conditions de circulation, réduire le risque d'accidents pour les automobilistes et les piétons, et accompagner l'Echappée Belle dans ses actions de réduction de son impact environnemental.

Trois navettes sont mises en place de façon « test » en 2022 :

- Trajet Allevard – Le Collet (en aller-retour) le samedi 20 août
- Trajet Le Collet – Super Collet (en aller-retour) le samedi 20 août
- Trajet Allevard – Le Haut-Bréda (en aller-retour) le vendredi 19 août

Des parkings relais sont identifiés à Allevard et à La Ferrière, et des pancartes d'information sont réalisées pour renforcer la visibilité de ces lignes et informer le public des itinéraires parcourus. Des comptabilisations de passages dans les navettes sont réalisées afin de connaître la fréquentation de ces lignes.

A l'issue de cette première année « test », des ajustements sur l'offre de mobilité pourront être mis en œuvre.

Le montant total de cette opération est estimé à 2 500 € TTC.

- **Soutien financier**

Afin de soutenir l'organisation générale de l'édition 2022, Le Grésivaudan, au titre de sa politique sportive, verse une subvention de 3 000 € à l'Echappée Belle.

Au total, les dépenses engagées par Le Grésivaudan pour soutenir l'Echappée Belle sont estimées à 13 000 € TTC.

Article 3 : Engagements de l'Office de Tourisme

A l'occasion de la 10^{ème} édition de l'Echappée Belle, l'Office de Tourisme souhaite renforcer ses actions en faveur de l'accroissement des retombées économiques sur les acteurs touristiques du territoire, et consolider son programme d'animations à destinations des touristes et des résidents.

- **Communication / promotion**

Les informations sur l'événement, les courses, le programme d'animations, les transports mis à disposition... sont diffusés dans les médias gérés par l'Office de Tourisme Belledonne-Chartreuse, et en particulier sur les réseaux sociaux.

- **Programme d'animations**

L'Office de Tourisme organise des animations :

- Au Pleynet / à Fond de France, notamment lors de la Skyrace : animation speaker et musicale sur toute la durée de la Skyrace (vendredi), animation musicale pour le passage des coureurs de l'intégrale sur le site du Pleynet (vendredi) et animation speaker et musicale pour le départ de la traversée nord (samedi matin),
- A Allevard : concert à destination des participants et accompagnants séjournant sur le territoire pour participer aux courses de samedi (vendredi soir) et animation speaker et musicale pour le départ du parcours des crêtes (samedi matin),
- Au Collet/ Super Collet : animation speaker et musicale pour le passage des 3 courses le samedi.

L'Office de Tourisme participe aux frais d'équipements de la base de vie du Super Collet : location de chapiteaux notamment.

Le coût total de ces opérations est estimé à 10 000 € TTC.

- **Commercialisation**

Des offres commerciales ciblées et packagées sont créées au Collet et à Allevard, via la centrale de réservation de l'Office de Tourisme : offres à tarif préférentiel pour les participants de la course sur les hébergements commercialisés par la centrale de réservation.

Ex : séjour week-end en studio cabine pour 4 personnes au Collet à partir de 130 € pour un séjour du vendredi au dimanche.

Article 4 : Engagements de l'Echappée Belle

En contrepartie du soutien accru du Grésivaudan et de l'Office de Tourisme, l'Echappée Belle renforce la visibilité du territoire du Grésivaudan, de ses acteurs et de ses offres touristiques.

- **Communication / promotion**

Les actions de valorisation et de promotion suivantes sont mises en œuvre :

- Valorisation de l'offre touristique globale et des hébergements en amont et pendant la course, dans le but de créer un réseau d'acteurs économiques du tourisme : sur le site web (<https://www.lechappeebelledonne.com/hebergement/>) et via la newsletter envoyée à l'ensemble des coureurs,
- Affichage de banderoles et/ou de PLV avec le logo du Grésivaudan : prise en charge de l'impression de 6 aquilux (2m x 80) avec le logo du Grésivaudan disposés sur les barrières inclinées sur les sites du Pleynet (2), Fond-de-France (2) et Aiguebelle (2)
- Affichage du logo du Grésivaudan dans toutes les communications partenaires et sur les communications numériques dont le site internet : flyers coureurs (3 X 600 exemplaires), magazine (3000 exemplaires), la vidéo officielle de la course, le teaser, le dossier de presse, l'invitation à la conférence de presse, le site web, la plate-forme de résultats Live trail, la plate-forme d'inscription,
- Affichage de l'offre de navettes gratuites : installation de panneaux d'affichage pour l'identification des arrêts et horaires des 3 lignes.

Plus spécifiquement, la visibilité du Grésivaudan est renforcée dans le magazine Echappée Belle:

- Deux encarts publicitaires A6 valorisant les acteurs économiques et les équipements communautaires et/ou touristiques du territoire sont prévus,
- Un article est dédié à la nouvelle offre de navettes gratuites : itinéraires, liaisons depuis le réseau Tougo et les agglomérations de Grenoble et Chambéry, information sur les parkings relais,

- Deux espaces « parole aux partenaires » sont réservés pour deux élus du Grésivaudan (1 200 caractères espaces compris),
 - Les rubriques « animations » et « autour de la course » sont complétées avec des références relatives aux offres situées dans le Grésivaudan,
 - Des espaces d'informations ciblés seront prévus : informations sur l'ouverture et les tarifs des remontées mécaniques, la Wizluge (tarifs spéciaux Echappée Belle) etc. D'autres offres marchandes peuvent être valorisées et une place est faite aux sites communautaires situés à proximité, dont l'offre de piscines et la base de loisirs de La Terrasse.
- **Visibilité des élus communautaires**

L'Echappée Belle s'engage à garantir une prise de paroles d'élus communautaires du Grésivaudan lors de :

- la conférence de presse du jeudi 18 août, retransmise en direct sur les réseaux sociaux : invitation des élus du Grésivaudan et intervention du Vice-Président en charge du tourisme et de l'attractivité du territoire,
- la remise des prix de la skyrace, course 100 % Grésivaudan : intervention de la Vice-Présidente en charge de l'espace montagnes et la gouvernance des stations,
- invitation des élus communautaires au départ et à l'arrivée de la course Echappée Belle Intégrale,
- Interviews des élus représentants du Grésivaudan en direct pendant la course.

- **Commercialisation**

L'Echappée Belle permet à l'Office de Tourisme d'accéder à l'ensemble de son fichier contact pour la création des offres commerciales ciblées et packagées, via la centrale de réservation.

Article 5 : Dispositions financières

Conformément aux engagements décrits dans l'article 2 de la présente convention, le Grésivaudan s'engage à verser à l'Echappée Belle le montant global de 3 000 €.

Cette subvention sera versée en intégralité suite à la signature de la présente convention.

La subvention sera versée sous réserve du respect par l'Echappée Belle des engagements mentionnés dans l'article 4 de la présente convention.

Le versement sera effectué sur le compte de l'Echappée Belle, qui s'engage à fournir des coordonnées bancaires à jour.

Article 6 : Evaluation

Les parties prenantes de la présente convention s'engagent à fournir, au plus tard 6 mois après la tenue de l'événement Echappée Belle, un bilan qualitatif et quantitatif des actions engagées.

Article 7 : Durée

La présente convention entrera en vigueur à compter du 28 juin 2022, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 28 juin 2023. Toute reconduction se fera par voie expresse.

Article 8 : Avenant

La présente convention ne pourra être modifiée que par avenant signé entre Le Grésivaudan, l'Office de Tourisme et l'Echappée Belle pour la durée résiduelle d'application de la convention. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention initiale, sans que ceux-ci ne puissent conduire à une remise en cause des objectifs définis à l'article 1.

Article 9 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties de l'un de ses engagements, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par une autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'exception d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 10 : Litiges - attribution de compétence

Nonobstant toute autre disposition contractuelle, les parties s'entendent pour donner attribution de compétence aux juridictions administratives en cas de litige né de l'exécution de la présente convention.

Elles s'engagent par ailleurs, préalablement à la saisine des juridictions administratives, à tout mettre en œuvre afin de trouver un accord amiable.

La présente convention est établie en 2 exemplaires originaux.

Fait à Crolles, le

**Pour l'association
Echappée Belle,**

**Pour l'Office de Tourisme
Belledonne-Chartreuse,**

**Pour la Communauté de
communes Le Grésivaudan,**

**Le Président,
Florent HUBERT**

**Le Président,
Sidney REBBOAH**

**Le Président,
Henri BAILE**